



Paris le 18/06/2026

- Monsieur Le Premier ministre
- Madame la Ministre déléguée à l'Égalité femmes hommes et la lutte contre les discriminations
- Madame la Ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées
- Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics

Objet : Égalité femmes-hommes et politique discriminatoire au sein du ministère de la santé : la preuve par l'exemple.

Publié en 2023, le document « Toutes et tous égaux - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027 » porte l'objectif **de garantir l'accès des femmes aux mêmes opportunités professionnelles** et aux mêmes niveaux de rémunération que les hommes notamment dans la fonction publique.

Chaque année, le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, le gouvernement, et notamment le secrétariat général des ministères des affaires sociales, met en avant son action exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes.

**Et pourtant... il semble bien que le ministère de la santé ait décidé de s'affranchir de toute participation à la lutte pour l'égalité femmes hommes !**

**Les faits :**

- **Le ministère présente, dans sa filière santé environnement, deux corps d'ingénieurs majoritairement féminins, chose rare voire unique au sein des corps techniques de la fonction publique.** Les corps des ingénieurs du génie sanitaire (IGS) et des ingénieurs d'études sanitaires (IES), qui constituent les corps d'encadrement de la filière santé environnement du ministère de la santé, sont en effet féminisés à plus de 60% ;
- Depuis 2022, le corps d'encadrement supérieur de la filière, le corps des IGS, connaît des attaques répétées sur sa reconnaissance, son statut, son positionnement ;
- Sur demande du Premier ministre Jean Castex un rapport « [Réforme de la haute fonction publique : pour une gestion des ingénieurs par domaines de compétences](#) » a été publié en 2022. Alors même que la [lettre de mission du Premier ministre](#) appelait à la vigilance sur l'équilibre femmes-hommes (les grands corps « en titre » étant très faiblement féminisés avec de 18% à 31% de femmes), **le rapport indiquait purement et simplement que le secteur santé ne dispose**

**actuellement pas d'une filière pérenne, entretenue par un corps, ni de besoins encore explicitement exprimés, dans un secteur où les besoins en ingénieurs ont émergé plus récemment ignorant complètement les centaines de femmes et d'hommes qui composent ces corps depuis plusieurs décennies. Interpellé par SYNAPSE, le ministère de la santé n'a eu absolument aucune réaction... ;**

- Dans les mois qui ont suivi la publication de ce rapport, **le corps des IGS a été officiellement déclassé par son ministère de tutelle de la catégorie encadrement supérieur par [arrêté du 2 juin 2022](#)** ;
- La réduction du nombre de corps techniques d'encadrement supérieur est-elle un mouvement de fond ? Non, puisque dans le même temps la réforme du statut des ingénieurs hospitaliers (fonction publique hospitalière) a conduit en 2024 à la création d'un corps d'ingénieur d'encadrement supérieur « *dans un souci de cohérence avec les autres versants de la fonction publique* ». **Ainsi, alors même que le ministère de la santé déclassait le corps d'ingénieur d'encadrement supérieur de sa filière santé environnement, il actait peu après la pertinence de disposer de corps distincts d'ingénieurs A et d'encadrement supérieur dans une autre filière ;**
- **Toutes fonctions publiques confondues, la filière santé environnement est donc désormais la seule à ne plus être portée par un corps d'encadrement supérieur ;**
- **Les ingénieurs du génie sanitaire démarrent leur carrière en position d'encadrement (y compris en encadrant des cadres A), leurs évolutions de carrière les mènent à des postes de direction (au niveau local, mais aussi au niveau national) sur lesquels ils encadrent des agents appartenant à des corps d'encadrement supérieur ;**
- Les sujets portés par la filière santé environnement appellent-ils à une extinction de celle-ci ? Non : pesticides, perturbateurs, endocriniens, PFAS... **les sujets de santé environnement n'ont cessé de se multiplier ces dernières années.** Le Président de la République a lui-même annoncé la publication d'ici fin 2026 d'une Stratégie nationale pour un environnement favorable aux santés. Quid du portage des enjeux de santé humaine sans corps technique d'encadrement supérieur côté ministère de la santé ?

#### **Les conséquences pour ces corps d'ingénieurs majoritairement féminins :**

- **Non reconnaissance des responsabilités exercées** et dévalorisation des missions exercées par les IGS ;
- **Niveau de rémunération inférieur** (grille indiciaire, IFSE) comparé aux corps d'ingénieurs à dominante masculine ;
- **Absence d'accompagnement dans le déroulé de carrière**, les IGS étant exclus des dispositifs d'accompagnement de carrière prévus pour les corps d'encadrement supérieur (semble-t-il réservé aux corps à dominante masculine) ;
- **Formation restreinte** : les IGS étant exclus des formations réservées aux cadres supérieurs de l'Etat ;
- **Déroulé de carrière du corps des IES** : les ingénieurs d'étude sanitaire (corps de catégorie A de la filière santé environnement) n'ont désormais d'autre perspective d'évolution que celle de rejoindre le corps des IGS (lui aussi désormais corps de catégorie A), empêchant de fait toute aspiration à progresser vers des fonctions d'encadrement supérieur.

## La conclusion :

Voici donc un ministère, celui de la santé, responsable d'une filière santé environnement dont le corps d'ingénieur d'encadrement supérieur, celui des IGS, est victime de tous les paradoxes :

- Unique par son caractère majoritairement féminin, le corps des IGS est aussi unique par sa rétrogradation en corps de catégorie A, faisant ainsi de la filière santé environnement, la seule, toutes fonctions publiques confondues, à ne plus être portée par un corps d'encadrement supérieur ;
- Piloté par un ministère se voulant à la pointe de l'égalité femmes-hommes, mais qui entretient des inégalités de reconnaissance, de rémunération, d'accompagnement et de déroulé de carrière entre ce qui devrait être reconnu comme son corps d'ingénieur d'encadrement supérieur (majoritairement féminin) et ceux des autres ministères (majoritairement masculins) et des autres pans de la fonction publique ;
- Censé porter à l'interministérialité et sur tous les territoires des enjeux de santé environnement qui n'ont jamais étaient aussi prégnants, le corps des IGS, et par la même toute la filière santé environnement, se trouvent considérablement affaiblis.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire à l'assurance de mes salutations distinguées.



Hélène EGÉA  
Ingénieure d'études sanitaires  
Secrétaire générale adjointe



Emmanuelle SANGNIER  
Technicienne sanitaire  
Trésorière



Claire VERON  
Ingénieure du génie sanitaire  
Membre du bureau



Sandrine SAILLARD  
Ingénieure du génie sanitaire  
Membre du bureau

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION SOCIALE**

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

Mail : [syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-unsafederation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

Site internet : <https://federation-unsafederation-sante-cohesion-sociale.fr/>